

RAPPORT DE SYNTHÈSE

RAPPORT
VIOLENCE CONTRE LES
PEUPLES AUTOCHTONES
AU BRÉSIL

DONNÉES 2023



CONSELHO INDIGENISTA MISSIONÁRIO



La violence à l'encontre des populations autochtones a persisté en 2023, une année marquée par des atteintes aux droits et peu de progrès dans la démarcation des terres

Le rapport annuel du Cimi sur la violence à l'encontre des peuples autochtones présente les données de la première année du gouvernement Lula 3, marquée par des impasses et des contradictions dans la politique autochtone

Les différends concernant les droits des autochtones au sein des trois branches du gouvernement se sont traduits par un scénario de continuation des violences et des violations à l'encontre des peuples autochtones et de leurs territoires en 2023. La première année du nouveau gouvernement fédéral a été marquée par la reprise des actions d'exécution et la répression des invasions de certains territoires autochtones, mais la démarcation des terres et les actions de protection et d'assistance aux communautés sont restées insuffisantes. L'environnement institutionnel des attaques contre les droits des populations autochtones a eu des répercussions, dans les différentes régions du pays, sur la poursuite des invasions, des conflits et des actions violentes contre les communautés et sur le maintien de taux élevés de meurtres, de suicides et de mortalité infantile parmi ces populations. Telles sont les conclusions du rapport *Violence contre les peuples autochtones du Brésil - données pour 2023*, une publication annuelle du Conseil missionnaire pour les peuples autochtones (Cimi).

L'année 2023 a commencé avec de grandes attentes concernant la politique autochtone du troisième mandat du président Luiz Inácio Lula da Silva. Non seulement parce que la nouvelle administration a succédé à un gouvernement ouvertement anti-autochtones, mais aussi parce que la question a occupé une place centrale dans les discours et les annonces faites par le nouveau président depuis la campagne électorale.

Ce changement a été symbolisé par la présence du chef Raoni, un leader Kayapó historique, lors de l'investiture du président nouvellement élu. La création inédite d'un ministère des peuples autochtones (MPI) et la nomination de dirigeants autochtones à la tête du nouveau ministère, de la Funai - rebaptisée Fondation nationale pour les peuples autochtones - et du Secrétariat à la santé autochtone (Sesai) ont contribué à l'atmosphère d'espoir renouvelé.

Au tout début de l'année la situation du peuple Yanomami, dénoncée à maintes reprises depuis longtemps, a suscité un énorme émoi. Après des années d'abandon et d'omission active de la part des gouvernements précédents face à la présence illégale d'orpailleurs sur le Territoire Autochtone (TI), le peuple a été conduit au plus extrême de sa vulnérabilité. La déclaration d'une urgence sanitaire nationale et le lancement d'une vaste opération de désintrusion sur le territoire ont ouvert la voie à un changement effectif de la politique autochtone.

Cependant, la réalité politique n'a pas tardé à s'imposer. Le Congrès national a agi pour défaire le MPI et attaquer les droits autochtones, notamment par l'approbation du projet de loi (PL) 490/2007, transformé à la fin de l'année en loi 14.701/2023. Le pouvoir législatif s'est clairement opposé au Tribunal suprême fédéral (STF) qui, après des années de procédure, a conclu le procès de l'affaire de répercussion générale portant sur la démarcation des terres autochtones par une décision en faveur des peuples d'origine.

La Cour suprême a reconnu les droits territoriaux des autochtones comme des « clauses permanentes » de la Constitution fédérale - en d'autres termes, ils ne peuvent être modifiés ou restreints - et a déclaré inconstitutionnelle la thèse du jalon temporel. Cette thèse, qui a hanté les peuples autochtones pendant des années, visait à établir que seules les terres qui étaient en possession des peuples autochtones ou en litige avéré à la date de la promulgation de la Constitution, le 5 octobre 1988, pouvaient être délimitées.

Faisant fi de l'arrêt, le Congrès national a inclus dans la loi 14.701 le délai comme critère de démarcation des terres autochtones, ainsi qu'une série de dispositions légales qui, dans la pratique, visent à rendre les nouvelles démarcations irréalisables et à ouvrir les terres déjà démarquées à l'exploitation économique abusive. Le veto partiel de Lula a été renversé par le Congrès, avec un grand nombre de voix des partis qui occupent des positions au sein du gouvernement, et la loi est entrée en vigueur à la fin de l'année.

Ce contexte se traduit par le peu de progrès réalisés dans la délimitation des terres autochtones et par la persistance d'invasions, de dommages aux biens des autochtones et de conflits sur les droits territoriaux.

Quelques actions de désintrusion ont été menées, mais aucune avec la vigueur initiale de la Yanomami Task Force, qui est également tombée dans l'inertie sans que l'exploitation minière ne soit complètement démantelée. En 2023, 276 cas d'invasions, d'exploitation illégale de ressources naturelles et de dommages matériels divers ont été enregistrés dans au moins 202 territoires autochtones de 22 États brésiliens.

Huit terres autochtones ont été homologuées au cours de la première année du nouveau gouvernement, un chiffre qui ne répond pas aux attentes, même s'il est supérieur à celui des années précédentes. Les maigres progrès réalisés en matière de démarcation se sont traduits par une intensification des conflits, avec plusieurs cas d'intimidation, de menaces et d'attaques violentes à l'encontre des populations autochtones, en particulier dans des États tels que Bahia, Mato Grosso do Sul et Paraná.

La volonté du gouvernement fédéral d'explorer le pétrole à bembouchure de l'Amazone, la priorité donnée par le budget à l'agro-industrie et son soutien à de grands projets d'infrastructure et d'exploitation minière en conflit avec les peuples autochtones, tels que le chemin de fer «Ferrogrão» et l'assaut des entreprises étrangères sur le territoire Mura en Amazonas, ont également fait partie de ce scénario.

Photo: Renaud Philippe et fait partie du projet Retomada da Terra



Violences contre le Patrimoine

Le premier chapitre du rapport rassemble les « Violences contre le Patrimoine » des peuples autochtones, qui totalisent 1 276 cas. Les enregistrements de cette section sont divisés en trois catégories : l'omission et le retard dans la régularisation des terres, pour lesquels 850 cas ont été enregistrés ; les conflits sur les droits territoriaux, avec 150 cas ; et les invasions, l'exploitation illégale des ressources naturelles et les dommages divers à la propriété, avec 276 cas.

Les conflits territoriaux et les invasions de terres autochtones sont restés importants, malgré une légère diminution par rapport aux années précédentes. Si, d'une part, les données reflètent la reprise des opérations d'inspection environnementale, d'autre part, la plupart des rapports font état de la poursuite des actions des envahisseurs, du démantèlement des organismes chargés de ces tâches et de l'absence d'une politique permanente de protection des territoires autochtones.

Les principaux types de dommages au patrimoine autochtone enregistrés comprennent, comme les années précédentes, des cas de déforestation, d'extraction de ressources naturelles telles que le bois, de chasse et de pêche illégales, d'exploitation minière et de spoliation liée à l'accaparement de terres et à l'appropriation privée de terres autochtones.

Les opérations visant à éliminer les envahisseurs ont été prioritaires dans un petit nombre de territoires, en particulier les sept terres autochtones couvertes par les décisions du STF dans l'affaire Arguição por Descumprimento de Preceito Fundamental (ADPF) 709. Toutefois, même dans ces cas, les données et les rapports indiquent que les actions n'ont pas pu garantir l'élimination



complète des envahisseurs et que la grande majorité des terres autochtones n'ont été soumises qu'à des actions d'inspection spécifiques.

Sur un total de 1 381 terres et revendications territoriales autochtones au Brésil, la majorité (62%) est toujours en attente de régularisation administrative, selon une mise à jour de la base de données du Cimi. Actuellement, 850 terres autochtones sont en suspens. Parmi elles, 563 n'ont pas encore été délimitées par l'État.

En 2023, les progrès les plus importants ont été réalisés dans la création ou la restructuration des Groupes Techniques (GT) pour l'identification et la délimitation des terres autochtones, sous la responsabilité de la FUNAI. Cela témoigne de la volonté de l'agence de franchir la première étape de la régularisation des revendications territoriales qui ont été retardées pendant des années. Cependant, le travail progresse lentement : seuls trois rapports d'identification et de délimitation ont été achevés et publiés par la FUNAI en 2023.

L'absence de définition du marqueur temporel ne permet pas de prédire si les délais fixés dans les ordonnances seront respectés, car le gouvernement hésite et utilise la loi 14.701/2023 comme justification pour ne pas avancer dans les procédures de démarcation. Cette position se reflète également dans le fait qu'aucune ordonnance déclarative n'a été publiée par le ministère de la justice.

La lenteur et l'absence de signal clair de la part du gouvernement fédéral en matière de défense des territoires autochtones ont eu une influence directe sur le nombre élevé de conflits enregistrés, dont beaucoup impliquent des intimidations, des menaces et des attaques violentes à l'encontre des communautés autochtones, comme dans les cas de Bahia, Mato Grosso do Sul et Paraná, entre autres.



Photo: Tiago Miotto/Cimi

Violence contre la personne

Les cas de « violence contre la personne », regroupés dans le deuxième chapitre du rapport, totalisent 411 enregistrements en 2023. Cette section est divisée en neuf catégories, dans lesquelles les données suivantes ont été enregistrées : abus de pouvoir (15 cas) ; menaces de mort (17) ; menaces diverses (40) ; meurtre (208) ; homicide involontaire (17) ; lésions corporelles (18) ; racisme et discrimination ethnique et culturelle (38) ; tentative de meurtre (35) ; et violence sexuelle (23).

Comme les années précédentes, les États de Roraima (47), Mato Grosso do Sul (43) et Amazonas (36) ont continué à enregistrer le plus grand nombre de meurtres d'autochtones. Les données, qui totalisent 208 meurtres, ont été compilées à partir du système d'information sur la mortalité (SIM) et d'informations obtenues auprès de Sesai par le biais de la loi sur l'accès à l'information (LAI).

Les assassinats par balles, au début de l'année, des jeunes Pataxó Samuel Cristiano do Amor Divino, 23 ans, et Nauí Pataxó, 16 ans, dans l'extrême sud de l'État de Bahia, sont particulièrement frappants. Ils vivaient dans une zone reconquise de la terre autochtone de Barra Velha do Monte Pascoal et ont été exécutés alors qu'ils allaient acheter de la nourriture dans le quartier en janvier.

Le peuple Pataxó se bat depuis des années pour la démarcation de ses terres dans cette région. Les conflits sont restés irrésolus tout au long de l'année 2023 en raison de l'absence de progrès dans les procédures de démarcation et ont donné lieu à des mesures de précaution de la part de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH).

L'implication de la police militaire dans les milices privées qui ont fait l'objet d'une enquête pour la mort des autochtones est similaire à la violence enregistrée contre les autochtones dans le Mato Grosso do Sul, où les forces

de police sont accusées d'agir comme des escortes privées pour les propriétaires terriens, de partager des informations et de soutenir les attaques des gardes de sécurité privés contre les communautés Guarani et Kaiowá. Outre les expulsions illégales et les attaques violentes contre les campements autochtones, des arrestations arbitraires d'autochtones ont également été enregistrées dans la région.

Les attaques de chercheurs d'or contre les autochtones Yanomami dans le Roraima et l'Amazonas ont continué d'être enregistrées tout au long de l'année 2023, malgré les opérations menées au premier semestre dans le territoire des autochtones Yanomami. Les meurtres, les attaques armées, les violences sexuelles et la préparation des populations autochtones à l'exploitation minière, qui alimente les conflits internes, font partie du tableau tragique de la violence persistante dans ce territoire.

Les meurtres d'autochtones Guajajara dans le Maranhão sont restés nombreux, en particulier dans la terre autochtone d'Arariboia, délabrée par les envahisseurs depuis des années. Les cas de violence armée à l'encontre des peuples autochtones Tembé et Turiwara dans le nord-est du Pará, en conflit avec de grandes entreprises liées à la monoculture et à la production d'huile de palme, se sont également poursuivis.



Photo: Renaud Philippe et fait partie du projet Retomada da Terra

Violence par omission des autorités publiques

Le troisième chapitre du rapport rassemble les cas de « violence par omission des autorités publiques », organisés en sept catégories. Selon les données consultées auprès du SIM et obtenues auprès de Sesai, il y a eu 1 040 décès d'enfants autochtones âgés de 0 à 4 ans en 2023. Une fois encore, ce sont les mêmes États que les années précédentes qui ont enregistré le plus grand nombre de cas : Amazonas, avec 295 décès dans ce groupe d'âge, Roraima, avec 179 cas, et Mato Grosso, avec 124.

La majorité des décès d'enfants sont dus à des causes considérées comme évitables grâce aux soins de santé, à la vaccination, au diagnostic et au traitement approprié. Parmi ces causes, le grand nombre de décès causés par la grippe et la pneumonie (141), la diarrhée, la gastro-entérite et les maladies intestinales infectieuses (88) et la malnutrition (57) se distinguent.

Les informations obtenues à partir de ces mêmes bases de données publiques indiquent que 180 suicides d'autochtones se sont produits en 2023. Les taux les plus élevés, comme les années précédentes, ont été enregistrés dans l'Amazonas (66), le Mato Grosso do Sul (37) et le Roraima (19).

Toujours dans ce chapitre, les données suivantes sont recensées pour 2023 : manque général d'assistance (66 cas) ; manque d'assistance dans le domaine de l'éducation (61) ; manque d'assistance dans le domaine de la santé (100) ; diffusion d'alcool et d'autres drogues (6) ; et décès dû au manque d'assistance dans le domaine de la santé (111), soit un total de 344 cas.

Dans ce contexte, il convient de souligner le manque général d'infrastructures scolaires dans les villages du pays et le manque d'infrastructures, de personnel et de moyens de transport pour les soins de santé dans les communautés autochtones. Le manque d'assainissement de base et d'eau potable a été exacerbé par la crise climatique, qui a provoqué des inondations dans tout le pays et une grave sécheresse dans la région de l'Amazonie, aggravant la vulnérabilité de diverses communautés.

Il convient de noter qu'à partir de cette année, le Cimi a commencé à comptabiliser les cas de décès dus au manque de soins de santé sur la base des données du SIM et de Sesai, ce qui explique l'augmentation des cas enregistrés par rapport aux années précédentes.



Photo: Maïara Dourado/Cimi



Un panneau d'envahisseur sur la terre autochtone de Karipuna, où vivent des autochtones isolés, indique : «s'il vous plaît, ne touchez pas à mon bois». Novembre 2023

Les peuples isolés

Le quatrième chapitre du rapport est consacré à l'analyse de la situation des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire. Ces peuples, qui ont été parmi les plus touchés par le démantèlement de la politique de protection des terres autochtones au cours des dernières années, sont toujours gravement menacés en 2023.

La nouvelle administration a renouvelé les ordonnances limitant l'utilisation des territoires que le gouvernement précédent avait laissé expirer. Malgré cela, la situation reste préoccupante, car la plupart des terres autochtones avec une présence de personnes isolées qui ont été envahies au cours des années précédentes ont continué à l'être en 2023. Au moins 56 des 119 isolés recensés par l'équipe d'appui aux peuples libres (Eapil) du Cimi se trouvent sur des terres autochtones qui ont subi des invasions ou des dommages matériels en 2023.

Malgré le renouvellement des ordonnances de restriction d'utilisation, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure pour garantir la protection des populations isolées dont la localisation a été enregistrée en dehors des terres autochtones actuellement reconnues, ce qui correspond à 37 des 119 enregistrements recensés par Eapil. Certains de ces enregistrements sans action sont reconnus par la FUNAI elle-même, comme c'est le cas des isolés de Mamoriá Grande, à Lábrea (AM).

Dans ces territoires également, malgré quelques actions plus vigoureuses pour faire face aux envahisseurs, comme dans le cas de la terre autochtone Ituna/Itatá à Pará, la majorité des opérations d'inspection ont été ponctuelles ou insuffisantes pour garantir la protection des zones. Les dirigeants de TI telles que Vale do Javari, dans l'Amazonas, et Karipuna, dans le Rondônia, ont continué à dénoncer la présence continue des envahisseurs.

La mémoire

Le cinquième chapitre du rapport est consacré à la réflexion sur le thème de la mémoire et de la justice et présente deux textes dans cette édition. Le premier est une étude inédite du chercheur Marcelo Zelic (1963-2023) sur l'histoire de la dépossession de la terre autochtone Ananás à Roraima. L'article présente des propositions pour réparer les dommages causés aux peuples Macuxi et Wapichana par la pratique de ce que l'on appelle les «crimes de tutelle» - des violations commises pendant la dictature militaire, lorsque l'État

Photo: Verônica Holanda/Cimi



a utilisé l'instrument juridique de la tutelle pour rendre impossible la lutte des peuples autochtones et pour mutiler leurs territoires. Ce texte a été édité par des chercheurs et des membres de la famille qui tentent de maintenir vivant le dévouement de Zelic à cette question de la préservation de la mémoire et de la lutte pour la création de mécanismes visant à empêcher la répétition des violations des droits de l'homme à l'encontre des peuples autochtones.

Dans le deuxième texte du chapitre, l'un des fondateurs du Cimi, Egidio Schwade, revient sur le premier instrument produit par l'organisation pour dénoncer les violations des droits des peuples autochtones, qui aura 50 ans en 2024. Publié en 1974, le dossier Y-Juca Pirama - l'Indien : celui qui doit mourir était le prédécesseur historique de ce rapport, produit annuellement par le Cimi.

Photo: Maïara Dourado/Cimi



Articles et analyses

Outre les chapitres visant à systématiser les données, le rapport 2023 comprend également des textes qui cherchent à approfondir la réflexion sur les thèmes abordés dans la publication. La situation des autochtones empiétés dans le pays et la signification de la violence physique et symbolique représentée par l'incendie des maisons de prière guarani et kaiowá sont les thèmes abordés dans deux de ces articles. Une analyse détaillée des cas de racisme et de discrimination ethnique et raciale à l'encontre des populations autochtones et une évaluation des goulets d'étranglement et des défis de la politique autochtone dans la perspective du budget et de l'exécution financière en 2023 sont les thèmes de deux autres textes.

Le rapport sur la violence contre les peuples autochtones au Brésil est une publication annuelle du Conseil missionnaire pour les peuples autochtones (Cimi), une organisation liée à la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB). Fondé en 1972, le Cimi travaille à la défense de la cause autochtone depuis 52 ans.

La publication complète avec les données de 2023, en portugais, est disponible sur le site du Cimi:

cimi.org.br



COUVERTURE: Création de Verônica Holanda
PHOTO DE COUVERTURE: Retomada Guapo'y Mirin Tujury, Amambai (MS), février 2023. La petite fille guarani Kaiowá Laisquene, âgée de 3 ans, dans l'une des tentes en toile de la zone reprise, où elle vit avec ses parents. L'année précédente, des dirigeants du tekoha ont été assassinés. La communauté continue de se battre pour la démarcation des terres. La photo est de Renaud Philippe et fait partie du projet Retomada da Terra, de Renaud Philippe et Carol Mira, comme les autres photos de cette série qui illustrent la publication. Plus d'informations: renaudphilippe.com
MISE EN PAGE: Licurgo S. Botelho
Résumé traduit du portugais en français par Renaud Philippe et Carol Mira.

APOIO



Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Conseil Missionnaire pour les Peuples Autochtones (Cimi) et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression des positions de l'Union Européenne